

PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal (PLUi) « Pays d'Eguzon Val de Creuse » (Communes concernées : Badecon-le-Pin, Baraize, Bazaiges, Ceaulmont-les-Granges, Cuzion, Eguzon-Chantôme, Gargillesse- Dampierre, Pommiers) ET A L'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DE Baraize et Gargillesse-Dampierre

L'adresse courriel pour contacter le commissaire enquêteur étant erronée dans l'arrêté communautaire du 5 Avril 2022, Monsieur Vincent MILLAN, Président de la communauté de communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse a, par arrêté du 26 Avril 2022, **prolongé l'enquête publique unique** portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) « Pays d'Eguzon Val de Creuse » et d'abrogation des cartes communales de Baraize et Gargillesse-Dampierre pour une durée de 40 jours du Lundi 25 Avril 2022 – 9 heures **jusqu'au Vendredi 3 Juin 2022 – 17 heures.**

Monsieur Yannick BARBAN, retraité de la fonction publique d'Etat, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Limoges.

Les pièces des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront disponibles :

- au siège de l'enquête publique, à savoir dans les **locaux de la communauté de communes** 8 Rue du Gaz 36200 Argenton sur Creuse les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

- dans chacune des mairies concernées par l'enquête aux jours et heures suivants :

* **Mairie de Badecon le Pin** : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h

* **Mairie de Baraize** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h

* **Mairie de Bazaiges** : les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 14h à 17h

* **Mairie de Ceaulmont les Granges** : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h

* **Mairie de Cuzion** : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 10h à 12h et de 14h à 17h

* **Mairie d'Eguzon Chantôme** : les lundis, mercredis et samedis de 9h à 12h et les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

* **Mairie de Gargillesse Dampierre** : les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 et les vendredis et samedis de 9h à 12h30

* **Mairie de Pommiers** : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 13h à 17h

Le dossier complet pourra être consulté en version papier au siège de la communauté de communes. Sur les autres lieux d'enquête,

des dossiers partiels ne comportant que les documents plans et annexes relatifs à la commune d'accueil seront mis à disposition.

Le dossier sera également consultable en version numérique à l'adresse www.lavalleedelacreuse.fr ainsi que sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté de communes.

Le public pourra consigner ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres tenus à sa disposition dans chacun des lieux d'enquête.

- Par courrier électronique adressé à M. le Commissaire Enquêteur à l'adresse plui@cc-valleedelacreuse.fr.

- Par courrier postal adressé à M. le Commissaire Enquêteur, Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse 8 Rue du Gaz 36200 Argenton sur Creuse.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairies quelle que soit sa commune de résidence :

- le 25 Avril 2022 de 14h à 17h en mairie d'Eguzon-Chantôme, le 5 Mai 2022 de 14h à 17h en mairie de Badecon-le-Pin, le 19 Mai 2022 de 14h à 17h en mairie de Ceaulmont-les-Granges, le 27 Mai 2022 de 14h à 17h en mairie de Cuzion et le 3 Juin 2022 de 14h à 17h en mairie de Baraize.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu au 1^{er} alinéa, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la communauté de communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse www.lavalleedelacreuse.fr et dans les 8 communes concernées pendant une durée d'un an. Une copie de ce rapport sera adressée à Monsieur le Préfet du département de l'Indre, à Monsieur le Président du tribunal administratif de Limoges et à Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre.